



Nombre de membres		
Afférents au conseil d'administration	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
9	9	6

L'an DEUX MILLE VINGT TROIS le 11 AVRIL 2023

Le conseil d'administration du CCAS du LE REVEST-LES-EAUX, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Ange MUSSO, PRESIDENT**

Date de convocation du conseil d'administration : **29 MARS 2023**

**Étaient présents** : Monsieur Ange MUSSO – Mme Jeanne MOGGIA – Mme Josiane VERGOS – Madame Nathalie FEVRE – Mme FASS Ingrid – Mme MARTEL Christiane – Mme GENIEYS Claudine.

**Ont donné procuration** : -

**Absents** : Mme MASINI Pierrette - Mme REBUFFEL Fanny

**Secrétaire de séance** : Mme FASS Ingrid

**OBJET : COMPTE ADMINISTRATIF DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE 2022**

Délibération N° 05/2023

*Monsieur Ange MUSSO s'est retiré et n'a pas participé au débat et au vote.*

*Madame Jeanne MOGGIA, Adjointe au Maire et Présidente de séance expose :*

J'ai l'honneur de vous présenter le projet du **compte administratif** pour l'exercice 2022 du budget de la **CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE**

Le document retrace l'ensemble des réalisations en recettes et en dépenses des sections de fonctionnement et d'investissement du budget et s'établit comme suit :

Compte administratif du CCAS	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses	3 626,57 €	151 030,40 €
Recettes	4 886,57 €	282 790,82 €
Excédent 2022	+ 1 260,00 €	+ 131 030,40 €
Report 2021 (Excédent (+) ou Déficit (-))	+ 3 093,86 €	- 43 164,44 €
<b>Résultat définitif 2022 (Excédent)</b>	<b>+ 4 353,96 €</b>	<b>+ 88 295,98 €</b>

*Le Conseil d'Administration*

- Donne acte de la présentation faite du compte administratif.
- Constate pour ce budget, les identités de valeurs avec les indications de compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan de sortie, aux débits et crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.
- Vote et arrête à l'unanimité les résultats définis tels que résumés ci-dessus.

La présente délibération a été adoptée par :

NOMBRE DE VOIX POUR : 6

NOMBRE DE VOIX CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Certifié exécutoire par Monsieur le Président, compte tenu :

- de la réception en Préfecture, le 18/04/2023

- de la publication, le 18/04/2023

A Le Revest-Les-Eaux le 18/04/2023

LE PRESIDENT

POUR LE PRESIDENT

Mme Hoggia Genevieve  
Adjointe au Maire

